

Réf: Dossier N° : 47610

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « KONATE MANGORO ET FILS TRANSPORT » en abrégé «KMFT »

Siège social : ABIDJAN - ADJAME 220 FACE A BON PRIX A COTE DE
UTB, 23 BP 1319 ABIDJAN 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 01 Aout 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « KONATE MANGORO ET FILS TRANSPORT » en abrégé «KMFT ».

Objet: transport et divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ABIDJAN - ADJAME 220 FACE A BON PRIX A COTE DE
UTB, 23 BP 1319 ABIDJAN 23

GERANT: Monsieur KONATE MANGORO.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-08482 du 27/03/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7970 du 27/03/2018

Pour Avis

Le CEPICI

